
**DOCUMENT D'INFORMATION À L'INTENTION DES STAGIAIRES
STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES
2019**

- **Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique**
- **Technologie forestière (profil environnement)**
- **Technologie du génie civil**
- **Technologie de l'électronique industrielle**
- **Techniques de comptabilité et de gestion**

Thierry de Rouville
Responsable de l'alternance travail-études

Document réalisé par : Francine Duval, c.o.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	3
1. L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE) EN FORMATION TECHNIQUE AU CÉGEP DE BAIE-COMEAU	3
PARTIE 2	5
2. LES PROGRAMMES OFFERTS	5
PARTIE 3	6
3. L'ADMISSIBILITÉ AUX STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)	6
3.1 Les règles générales d'admissibilité	6
3.1.1 Les particularités d'admissibilité	6
3.2 La recherche de milieux de stage	7
3.3 Les modalités pour l'attribution des stages	8
3.4 La communication avec l'employeur	9
3.5 Les modalités pour la reconnaissance des stages dans la formation	9
3.6 Les modalités d'évaluation des stages	9
3.7 Les sanctions	9
PARTIE 4	10
4. INFORMATION SUR LES STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES	10
4.1 Les responsabilités du Cégep de Baie-Comeau de la ou du stagiaire et de l'entreprise	10
4.1.1 Le Cégep de Baie-Comeau	10
4.1.2 La ou le stagiaire	10
4.1.3 L'entreprise	11
4.2 Les compétences des stagiaires	11
PARTIE 5	22
5. L'APPUI FINANCIER	22
ANNEXE 1 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ETUDES	23

PARTIE 1

1. L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE) EN FORMATION TECHNIQUE AU CÉGEP DE BAIE-COMEAU

Qu'est-ce que l'alternance travail-études?

Il s'agit d'une formule éducative donnant aux élèves l'occasion de réaliser deux stages en milieu de travail représentant, au total, un minimum de 20 % des heures de formation dans le cadre de leur programme d'études.

- La durée de chaque stage se situe entre 8 et 16 semaines pour un minimum de 224 heures.
- L'entreprise a l'obligation de rémunérer le stagiaire, au moins au taux du salaire minimum en vigueur, puisque les heures de stage sont ajoutées à celles du programme d'études.
- Le premier stage doit être réalisé après la première année d'études (pendant l'été entre les sessions 2 et 3) et est conditionnel au second stage (pendant l'été entre les sessions 4 et 5).

Les avantages de l'alternance travail-études (ATE)

Pour l'institution d'enseignement, les stages favorisent une adaptation des programmes à l'évolution des milieux de travail.

Pour les stagiaires

Il s'agit d'une expérience qui permet :

- de rattacher la formation théorique aux pratiques actuelles du marché du travail et aux conditions de travail;
- de développer de nouvelles connaissances professionnelles;
- d'utiliser des outils, des appareils et des équipements dans des situations concrètes de travail;
- de se familiariser avec le milieu de travail dans lequel ils auront à évoluer, avec ses besoins et ses exigences;
- d'interagir avec d'autres travailleurs, de développer leurs capacités de relations interpersonnelles et de travail en équipe;
- d'assumer ses responsabilités dans un contexte de travail.

Pour l'entreprise

L'entreprise qui reçoit des stagiaires en alternance travail-études peut :

- préparer sa relève, évaluer ses futurs employés et réduire leur temps de formation lors de l'embauche;
- alléger le surplus de travail ou combler des vacances temporaires;
- bénéficier d'une aide financière gouvernementale pour l'accueil de stagiaires;
- dégager du personnel spécialisé pour répondre à d'autres priorités;
- profiter de l'accueil de stagiaires pour réaliser une étude, une recherche ou un projet qui serait autrement reporté;
- faire connaître ses besoins de formation au monde de l'éducation;
- renforcer la culture de formation au sein de son personnel en devenant un lieu de formation;
- améliorer sa compétitivité en expérimentant de nouvelles avenues grâce aux liens qu'elle entretient avec l'établissement scolaire;
- créer des liens privilégiés avec le Cégep de Baie-Comeau.

Pour les superviseuses ou superviseurs au sein de l'entreprise

Les superviseuses ou superviseurs y gagnent aussi, particulièrement la personne qui supervise les stagiaires au sein de l'entreprise :

- en côtoyant de nouvelles personnes en voie d'exercer la même profession qu'eux;
- en étant au cœur d'une nouvelle dynamique d'équipe, avec les élèves et leur établissement scolaire;
- en prenant conscience de leurs propres compétences et de leur expertise;
- en vivant la passion de leur métier et le plaisir de la transmettre à d'autres.

ATTENTION :

- Le stagiaire ne remplace pas le personnel de l'entreprise.
- Le stagiaire devient un membre du personnel régi par les conditions de travail de l'entreprise et par la loi sur les normes du travail.

PARTIE 2

2. LES PROGRAMMES OFFERTS

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES	LES COORDONNATRICES ET COORDONNATEURS DE STAGES
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (TACH) (145.B0)	M. Patrice Lord, poste 113 plord@cegepbc.qc.ca
Technologie forestière (profil environnement) (190.B0)	Mme Josée Althot, poste 297 jalthot@cegepbc.ca
Technologie du génie civil (221.B0)	M. Jean Gagnon, poste 294 jgagnon@cegepbc.ca
Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)	M. Christophe Lemaille, poste 222 clemaille@cegepbc.ca
Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)	M. Dany Desjardins, poste 285 d-desjardins@cegepbc.ca
Cégep de Baie-Comeau 537, boulevard Blanche Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2	M. Thierry de Rouville Responsable de l'alternance travail-études 418-589-5707 / 1-800-463-2030, poste 236 ate@cegepbc.ca Télécopieur : 418-589-9842 www.cegepbc.ca

MESSAGE IMPORTANT AUX STAGIAIRES

Une fois votre stage complété, le stagiaire peut être tenté de demeurer dans l'entreprise. Cependant, il est important de compléter votre programme d'études afin d'obtenir votre diplôme d'études collégiales pour répondre adéquatement aux exigences du marché du travail. Les stages doivent être complétés avant la reprise des cours de la session suivante.

PARTIE 3

3. L'ADMISSIBILITÉ AUX STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)

La formule de stage en alternance travail-études est facultative et en sus du programme d'études. L'élève inscrit dans un programme offert en ATE n'est pas obligé de faire les stages. Pour bénéficier de ce type de stage, l'élève doit s'inscrire en remplissant un formulaire (**annexe 1 – Inscription aux stages en alternance travail-études**).

L'institution offrant des programmes en ATE **ne peut garantir** ce type de stage à tous les élèves puisqu'elle est tributaire des disponibilités offertes par les entreprises.

Les stages en ATE ne sont pas une condition d'obtention du diplôme, mais un enrichissement de la formation offerte. L'évaluation des stages en ATE n'est pas mentionnée sur le bulletin.

Le stage est terminé lorsque l'élève a complété toute la durée prévue de celui-ci et **qu'il a remis son rapport de stage et tous les documents requis dans les délais indiqués.**

L'élève doit avoir rempli toutes les conditions prescrites par le département.

3.1 Les règles générales d'admissibilité

L'élève doit s'inscrire aux stages en alternance travail-études auprès de la personne responsable de la coordination de stages de son programme d'études au moment où celle-ci transmet l'information en remplissant le formulaire pour officialiser son inscription.

De façon générale, l'élève doit être inscrit dans un DEC qui offre des stages en ATE et y étudier à temps plein. Il doit s'engager à réaliser 2 stages et doit revenir aux études (pour au moins 45 heures) après son 2^e stage.

3.1.1 Les particularités d'admissibilité

- **Le programme de Technologie du génie civil et les exigences reliées à la réussite de cours**

L'élève devra, à la fin de sa première session au cégep, avoir complété avec succès les mathématiques séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire et Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4^e secondaire (ou les mathématiques 526 et les Sciences physiques 436) **et être inscrit en Technologie du génie civil à la session d'hiver** pour être admissible à la réalisation d'un premier stage.

L'élève devra aussi, pour être admissible à la réalisation de son premier stage, **avoir réussi au moins cinq cours en Technologie du génie civil en première année** sur une possibilité de sept.

L'élève inscrit à la Session de Transition à la session d'hiver précédent le stage, ne peut réaliser le premier stage à ce moment-là.

Exigence particulière

L'élève devra posséder un permis de conduire automobile valide avant le début du premier stage et avoir réussi le cours *Santé et sécurité sur les chantiers de construction*.

- **Le programme de Technologie de l'électronique industrielle et les exigences reliées à la réussite de cours**

Seuls les élèves n'ayant aucun échec en formation spécifique et générale, à l'exception des cours complémentaires, peuvent faire application sur les offres de stage transmises au cégep ou au département. Pour recouvrer le droit d'appliquer sur une offre de stage, il faut avoir repris et réussi les cours échoués ou être en train de le ou les reprendre.

Nonobstant le point précédent, l'élève sera autorisé à faire un stage trouvé par ses démarches personnelles, et ce, même s'il y a des cours échoués à son dossier.

3.2 La recherche de milieux de stage

Les élèves ont la responsabilité d'effectuer personnellement des démarches afin de trouver un milieu de stage dans la région ou à l'extérieur de la Côte-Nord. Ils sont assistés par la personne responsable de la coordination de stages.

- Les stages se déroulent, dans la mesure du possible, dans la grande région de la Côte-Nord. Les élèves doivent toutefois considérer d'autres régions pour maximiser leur chance de placement.
- Pour les élèves inscrits en Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique, les stages se réalisent dans toutes les régions du Québec.
- L'élève devra faire approuver son stage par la personne responsable de la coordination de stages.
- L'élève doit avertir la personne responsable de la coordination de stages dès que sa place de stage est confirmée par l'employeur.

3.3 Les modalités pour l'attribution des stages

- Les personnes responsables de la coordination de stages transmettent l'information sur les offres de stage afin que les élèves puissent en prendre connaissance.
- Tous les stages sont sujets à **l'approbation de la personne responsable de la coordination de stages.**
- Lorsque les offres de stage reçues au département ne comportent pas de candidature ciblée, les personnes responsables de la coordination de stages communiquent avec les employeurs pour mettre au point la démarche de sélection des stagiaires.
- La personne responsable de la coordination de stages de certains programmes achemine à chaque employeur les curriculum vitae des élèves intéressés par l'offre de stage. Toutefois, en Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique et en techniques de comptabilité et gestion, il est de la responsabilité des élèves de transmettre leur curriculum vitae et la lettre de présentation aux employeurs.
- Parmi les curriculum vitae reçus, l'employeur procède à la sélection des candidats (avec ou sans entrevue). Il transmet à la personne responsable de la coordination de stages la liste des candidats retenus. Lorsqu'il y a des entrevues, elle le spécifie en indiquant le nom des candidats retenus ainsi que le lieu et l'horaire des entrevues. Si l'entreprise retient plus d'une candidature, elle doit alors indiquer ses préférences.
- Si ce processus ne permet pas de combler une ou plusieurs offres et que les élèves admissibles sont encore disponibles, une deuxième phase de sélection est organisée.
- **Il n'y a aucune obligation d'embauche** advenant que les candidatures soumises ne répondent pas aux attentes de l'entreprise.
- La personne responsable de la coordination de stages informe les personnes concernées du résultat du placement. Elle désigne les élèves aux différents postes en respectant, autant que possible leur choix et celui des employeurs.
- Au terme de la sélection des candidatures par l'entreprise, l'élève doit signifier sa préférence quant au choix du lieu de stage.
- Il est de la responsabilité de la personne responsable de la coordination de stages de confirmer la réalisation du stage à l'entreprise et de lui fournir les informations appropriées sur les objectifs du stage.

Dans l'éventualité d'une réponse négative de l'employeur ou de la personne responsable de la coordination de stages, l'élève pourrait poursuivre les démarches pour identifier un milieu de stage en suivant la même procédure, avec l'accord de la personne responsable de la coordination de stages. Au cours des démarches, il est probable que les répondants de l'entreprise ou de l'organisme demandent une période de réflexion plus ou moins longue. L'élève doit alors déposer *Le Guide d'information à l'intention de l'employeur*, une copie du curriculum vitae et une lettre de présentation. Il est important de fixer une date limite pour obtenir la réponse de l'employeur et compléter les documents officialisant l'entente.

3.4 La communication avec l'employeur

- Dans certains programmes, l'élève doit rencontrer la personne responsable de la coordination de stages pour obtenir l'autorisation de communiquer avec l'entreprise ou l'organisme choisi avant le début du stage. Lors de cette rencontre, le *Guide d'information à l'intention de l'employeur* sera transmis à l'élève. En le parcourant avec lui, il doit revoir les tâches qui lui seront assignées tel qu'indiqué dans l'offre de stage de l'entreprise. Celles-ci doivent être reliées avec la formation actuelle. Il doit être en mesure d'expliquer la nature, les objectifs et les procédures liés au stage.

3.5 Les modalités pour la reconnaissance des stages dans la formation

- Il faudra avoir complété entre 8 et 16 semaines pour un minimum de 224 heures pour chacun des stages¹.
- Le stagiaire devra fournir tous les documents exigés par la personne responsable de la coordination de stages dans les délais requis.

3.6 Les modalités d'évaluation des stages

- L'évaluation se fera par l'employeur auquel la personne responsable de la coordination des stages fournit un guide d'évaluation. Elle informe les élèves de tous les éléments d'évaluation.
- L'encadrement s'effectue par une visite en milieu de stage pour rencontrer le superviseur et le stagiaire. Il peut également se réaliser par des communications téléphoniques ou électroniques.
- Selon les programmes d'études, les documents suivants peuvent constituer des outils d'évaluation rattachés aux critères de réussite du stage : journal de bord, comptes rendus hebdomadaires et rapport final. Ceux-ci doivent être déposés à la personne responsable de la coordination de stages dans les délais prescrits à la fin du stage.

3.7 Les sanctions

- Le stagiaire qui ne respecte pas les conditions du stage et ses obligations peut être congédié.
- En cas de conflit majeur entre l'employeur et le stagiaire, les parties doivent communiquer avec la personne responsable de la coordination de stages du programme. Une rencontre sera alors planifiée dans les plus brefs délais. À la suite de cette rencontre, une décision est rendue à l'effet de maintenir ou de cesser le stage.
- **S'il y avait retrait du stage, l'élève se verrait exclu de la formule du programme en alternance travail-études et ne pourrait donc poursuivre dans cette formule.**

Les stagiaires devront remettre leur rapport de stage à leur responsable de la coordination des stages au plus tard le 3 septembre 2019. Les retardataires devront déboursier des frais de 100 \$.

¹ Il se peut que la durée demandée par le Cégep pour le stage soit supérieure à 224 heures afin d'atteindre 20 % de la durée du programme d'études.

PARTIE 4

4. INFORMATION SUR LES STAGES EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

4.1 Les responsabilités du Cégep de Baie-Comeau, du stagiaire et de l'entreprise

4.1.1 Le Cégep de Baie-Comeau

Les personnes responsables de la coordination de stages des programmes d'études du Cégep s'assurent que les élèves répondent aux conditions d'admissibilité à chaque stage et qu'ils ont signé le protocole d'entente.

Les personnes responsables de la coordination de stages sont responsables de la préparation des élèves en vue de la réalisation de leur stage. Elles coordonnent la mise en place des stages ainsi que le processus de sélection, d'encadrement et d'évaluation des stagiaires. Elles assurent le lien avec l'entreprise.

Elles assurent l'encadrement en entreprise lors d'une visite en cours de stage et/ou par une communication téléphonique ou électronique ainsi que pour l'évaluation au terme du stage.

4.1.2 Le ou la stagiaire

Pendant son séjour en entreprise, l'élève s'engage à :

- respecter les modalités de fonctionnement du stage;
- respecter les règlements et le fonctionnement de l'entreprise;
- s'intégrer rapidement et devenir productif;
- respecter la confidentialité des dossiers de l'entreprise;
- respecter le cadre horaire de travail et à être ponctuel;
- informer l'employeur de tout problème concernant l'exécution de ses tâches;
- respecter les gens et le milieu de travail dans lequel elle ou il évolue;
- effectuer le travail demandé, et ce, à la satisfaction de l'employeur;
- rédiger son rapport de stage selon les exigences du responsable de la coordination des stages et le faire signer, au besoin, par la superviseure ou le superviseur de stage de l'entreprise.
- analyser et évaluer sa performance en préparant le rapport final;
- respecter les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise;
- communiquer immédiatement avec le responsable de la coordination des stages en cas de changements par rapport à ce qui a été convenu dans le protocole d'entente (ex. : nombre réel de semaines de stage différent de ce qui a été prévu).

Le Cégep de Baie-Comeau n'assume aucune dépense de transport, de subsistance ou autres frais reliés à la réalisation du stage.

4.1.3 L'entreprise

Elle doit offrir un stage rémunéré correspondant à la durée minimale du stage du programme d'études. Elle doit aussi compléter une fiche d'évaluation après chaque stage et la transmettre rapidement à l'élève ou à la personne responsable de la coordination de stages, selon le programme d'études.

La superviseure ou le superviseur de stage dans l'entreprise devra accomplir les tâches et s'acquitter des responsabilités suivantes :

- manifester de l'intérêt à former et à entraîner le stagiaire;
- prendre connaissance du contenu de l'offre de stage;
- accueillir le stagiaire et faciliter son intégration dans l'entreprise;
- s'assurer que le travail réalisé en entreprise soit en relation directe avec la formation;
- informer le stagiaire des politiques, des règlements et des procédures ainsi que des pratiques en vigueur dans l'entreprise;
- tenir compte des objectifs du stage et des compétences acquises du stagiaire;
- assigner progressivement des tâches et des responsabilités plus complexes à la mesure des compétences du stagiaire;
- soutenir le stagiaire dans sa démarche d'apprentissage;
- présenter, au besoin, le programme de prévention de santé et de sécurité de l'entreprise;
- encadrer le stagiaire pour toute la durée du stage;
- vérifier les tâches effectuées au cours du stage et, au besoin, s'assurer de les faire reprendre;
- compléter un rapport d'évaluation du stagiaire à la fin du stage et le remettre à la personne responsable de la coordination de stages ou à l'étudiant selon le programme d'études;
- informer la personne responsable de la coordination de stages lorsqu'une situation problématique survient en cours de stage;
- remettre un relevé des heures travaillées hebdomadairement par le stagiaire, ainsi qu'un relevé des heures hebdomadaires d'encadrement. En plus, une copie du journal des salaires ou du relevé d'emploi du stagiaire devra être envoyée au responsable de la coordination des stages si vous souhaitez obtenir un crédit d'impôt. Ces documents devront être transmis rapidement à la personne responsable de la coordination de stages du cégep, selon les modalités qui auront été convenues lors de la signature du protocole.

L'évaluation des stagiaires

Le rendement des stagiaires est évalué par la superviseure ou le superviseur de stage de l'entreprise. La personne responsable de la coordination de stages du programme communique avec le stagiaire et la superviseure ou le superviseur de stages en entreprise pour s'assurer du bon déroulement du stage. Il importe de préciser que les personnes stagiaires peuvent être remerciées de leurs services si elles ne satisfont pas aux critères de performance ou aux exigences de l'entreprise.

4.2 Les compétences des stagiaires

Pour chacun des programmes d'études, il est possible de consulter le tableau des compétences acquises par les stagiaires pour le stage 1 et le stage 2.

N'hésitez pas à rejoindre les responsables de la coordination de stages de l'alternance travail-études si vous avez des questions à ce sujet.

TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE (TACH) (145.B0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
PREMIÈRE ANNÉE	<p>Stage 1</p> <p>Analyser la fonction de travail et la réglementation relative à la faune et aux territoires fauniques.</p> <p>Traiter de l'information cartographique.</p> <p>Travailler dans des conditions d'isolement et de rusticité en milieu naturel.</p> <p>Appliquer la réglementation relative à la faune et aux territoires fauniques.</p> <p>Caractériser des populations fauniques afin d'évaluer le potentiel récréatif des ressources d'un territoire faunique et d'assurer la réalisation d'activités halieutiques.²</p> <p>Assurer un accès sécuritaire aux territoires fauniques afin de faciliter la réalisation d'activités cynégétiques et halieutiques ainsi que d'autres activités récréatives en territoire faunique.</p> <p>Traiter de l'information cartographique en exploitant des technologies informatiques et numériques.</p>	<p>Intégration professionnelle 145-THA-BC</p> <p>Cartographie et orientation en milieu naturel 145-THB-BC</p> <p>Techniques cynégétiques I armes de chasse et gros gibiers 145-THC-BC</p> <p>Techniques halieutiques I 145-THD-BC</p> <p>Équipement motorisé et premiers soins en milieu naturel 145-THE-BC</p> <p>Géomatique 145-THF-BC</p>	<p>Arc, Gis, Touratech, Word, Excel</p> <p>Planimètre, curvimètre, carte, boussole, caméra numérique, récepteur GPS, scie mécanique, véhicule tout-terrain, embarcation</p>

² L'énoncé de compétence correspond à une fusion des multiples compétences associées à ce cours.

TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE (TACH) (145.B0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
DEUXIÈME ANNÉE	Stage 2		
	Caractériser des habitats fauniques.	Principes de géomorphologie et d'hydrologie 145-THG-BC	Arc, Gis, Touratech, Word, Excel.
	Caractériser un habitat aquatique à l'aide de données informatisées.	Diagnose de lac 145-THH-BC	Courantomètre/débitmètre, microscope, matériel de dissection, trousse d'analyse physicochimique, instrument d'analyse d'eau sur le terrain, échosondeur, instruments d'orthophotographie et d'imagerie par satellite, matériel de télécommunication mobile.
	Traiter de l'information cartographique.	Photo-interprétation appliquée au milieu naturel 145-THJ-BC	
	Caractériser et mettre en valeur des populations aviaires et leurs habitats dans un contexte d'un développement et d'une exploitation cynégétique durables, avec le souci du maintien de la biodiversité.	Ornithologie appliquée 145-THK-BC	
	Caractériser et mettre en valeur des populations de poissons et leurs habitats dans un contexte d'un développement et d'une exploitation halieutique durables, avec le souci du maintien de la biodiversité.	Ichtyologie appliquée 145-THL-BC	
	Caractériser et évaluer la qualité des habitats fauniques de manière à déterminer et implanter des mesures de mitigation, de compensation et de restauration à des fins d'optimisation de la productivité biologique et d'exploitation d'un territoire faunique.	Botanique appliquée 145-THM-BC	
	Évaluer le potentiel récréatif des ressources d'un territoire faunique et assurer la réalisation d'activités halieutiques ainsi que d'autres activités récréatives.	Techniques halieutiques II 145-THN-BC	

TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (190.B0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels/Équipements
PREMIÈRE ANNÉE	Stage 1		
	Analyser la fonction de travail.	Acteurs du développement durable 190-ETF-BC	
	Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier.	Dendrométrie 190-DTF-BC	Compas forestier, clinomètre, sonde de Pressler, prisme, gallon à mesurer, vertex ruban circonférentiel, gaules, tables de peuplement, tables de volume, tables de cubage...
	Traiter des données informatisées à caractère forestier.	Géomatique I 190-1TF-BC	ArcGis
	Traiter des données informatisées à caractère forestier.	Cartographie et orientation en forêt 190-CTF-BC	Boussole, GPS, introduction ArcGis, cartes, photos aériennes
	Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier.		
Identifier les végétaux des forêts du Québec.	Dendrologie 190-ATF-BC		
Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité en forêt.	Santé et sécurité en forêt 190-BTF-BC		Scie mécanique, VTT, débroussailleuse, camionnette, radio de communication, SIMDUT
	Identifier les végétaux du Québec.	Taxonomie forestière 101-ATF-BC	
	Cartographier un territoire forestier.	Photo-interprétation forestière 190-FTF-BC	ArcGis, Summit
	Inventorier un territoire forestier	Inventaire forestier 190-GTF-BC Notions informatiques 420-ATF-BC	Excel, ArcGis Excel, Word, Access
DEUXIÈME ANNÉE	Stage 2		
	Classifier une station forestière	Sols forestiers 190-JTF-BC	
	Identifier les végétaux des forêts du Québec.	Herborisation 190-KTF-BC	
	Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte	Reboisement 190-HTH-BC	Outils de préparation de sol
	Effectuer des interventions relatives à la protection contre les feux de forêt.	Protection des forêts contre les feux 190-LTF-BC	
Utiliser des concepts et des méthodes mathématiques reliés aux tâches en foresterie.	Mathématiques appliquées à la foresterie 201-ATF-BC		
	Identifier les écosystèmes et habitats fauniques en milieu forestier.	Écosystème et habitats fauniques 101-BTF-BC	
	Classifier une station forestière.	Écologie forestière 190-MTF-BC	

Cartographier un territoire forestier	Géomatique II 190-2TF-BC	ArcGis
Gérer les stocks de bois abattus.	Gestion des stocks forestiers 190-NTF-BC	Matériel informatique pour l'enregistrement des données et leur traitement
Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte.	Sylviculture 190-PTF-BC	

TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
PREMIÈRE ANNÉE	Stage 1		
	Analyser la fonction de travail de technicienne et de technicien en génie civil.	Profession technologue 221-GCA-BC	
	Résoudre des problèmes de mathématiques et de statistiques liés aux bâtiments et aux travaux publics.	Mathématiques appliquées au génie civil 201-GCA-BC	
	Effectuer un levé topométrique.	Topométrie 1 221-GCB-BC	Station totale Leica TC 703
	Dessiner un plan avec Autocad.	Dessin assisté par ordinateur I 221-GCC-BC Dessin assisté par ordinateur II 221-GCE-BC	Autocad 2009 / version française
	Exploiter un environnement informatique.	Environnement informatique en génie civil 412-GCA-BC	Excel, Word, PowerPoint
	Analyser des projets de génie civil.	Ouvrages de génie civil 221-GCD-BC	
	Intervenir au regard de la santé et de la sécurité.	Santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction 221-GCF-BC	Certificat de sécurité sur les chantiers de construction
Effectuer des analyses de matériaux de construction.	Technologie des granulats 221-GCH-BC	Essais granulométriques	

TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)
LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
DEUXIÈME ANNÉE	<p>Stage 2</p> <p>Calculer les forces et les charges appliquées aux ouvrages.</p> <p>Déterminer les contraintes internes des éléments de structure.</p> <p>Effectuer un levé topométrique et des implantations de travaux de construction.</p> <p>Réviser des plans et des devis de bâtiments et de travaux publics.</p> <p>Effectuer des analyses de matériaux de construction.</p> <p>Adapter des méthodes de fabrication de matériaux de construction.</p> <p>Inspecter les ouvrages de travaux publics et des bâtiments.</p> <p>Calculer les forces et les charges appliquées aux ouvrages.</p> <p>Effectuer la conception technique de projets d'infrastructure.</p> <p>Analyser les réactions structurales des ouvrages.</p> <p>Effectuer des analyses de sols.</p> <p>Inspecter des ouvrages de travaux publics et des bâtiments.</p>	<p>Statique et résistance des matériaux 203-GCA-BC</p> <p>Topométrie II 221-GC9-BC</p> <p>Plan et devis 221-GCK-BC</p> <p>Technologie des bétons 221-GCL-BC</p> <p>Enrobés bitumineux 221-GCR-BC</p> <p>Inspection d'ouvrages de génie civil 221-GCT-BC</p> <p>Génie municipal 221-GCN-BC</p> <p>Analyse structurale 221-GCQ-BC</p> <p>Mécanique des sols 221-GCS-BC</p> <p>Inspection de barrages 221-GCY-BC</p>	<p>Station totale leica TC 703</p> <p>Presse à béton, airmètre</p> <p>Extraction du bitume Formule de mélange</p>

TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (243.C0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
PREMIÈRE ANNÉE	<p>Stage 1</p> <p>Planifier des activités de travail en tenant compte de normes et d'aspects de sécurité.</p> <p>Vérifier des signaux et des alimentations de basse tension en appliquant les lois d'Ohm, lois de Kirchhoff de tension et de courant.</p> <p>Vérifier les signaux et la programmation de systèmes de logique combinatoire et séquentielle.</p> <p>Installer des appareils dans un système de contrôle commande et compléter les documents techniques à l'aide d'outils informatiques.</p> <p>Traiter l'information relative aux réalités du milieu du travail afin de poser sa candidature pour un poste de stagiaire en technologie de l'électronique industrielle.</p> <p>Vérifier des signaux CC et CA dans des circuits et des alimentations de basse et moyenne tension.</p> <p>Programmer des parties commande sur un poste de travail informatique en milieu industriel.</p> <p>Faire la mise en service d'un système de contrôle-commande en respectant une démarche préétablie.</p>	<p>Santé, sécurité et code de l'électricité 243-TEA-BC</p> <p>Circuits à basse tension 243-TEB-BC</p> <p>Logique 243-TEC-BC</p> <p>Installer un système 243-TED-BC</p> <p>Recherche d'emploi 243-TEE-BC</p> <p>Circuits CC et CA 243-TEF-BC</p> <p>Programmation d'automates 243-TEG-BC</p> <p>Mettre en marche un système 243-TEH-BC</p>	<p>Carte de compétence ASP construction.</p> <p>Multimètre, sources d'alimentation et de signaux.</p> <p>Multimètre, sources d'alimentation et de signaux, Programmation « ladder », relais programmables Allen Bradley Pico.</p> <p>Outils manuels et électriques. Multimètre, Microsoft Office, DAO (Visio, SEE Electrical Expert).</p> <p>Multimètre, sources d'alimentation et de signaux, wattmètre, pinces ampèremétriques, oscilloscope.</p> <p>Automates Omron, CJ1M, Allen Bradley CompactLogix). Programmation Grafcet.</p> <p>Outils manuels et électriques. Multimètre, DAO (Visio, SEE Electrical Expert), Programmation « ladder » (CX-One Programmer).</p>

TECHNOLOGIE DE L'ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (243.C0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
DEUXIÈME ANNÉE	<p>Stage 2</p> <p>Vérifier les moteurs et les transformateurs.</p> <p>Effectuer la maintenance et le dépannage d'un système de contrôle ou de commande.</p> <p>Installer, configurer, dépanner un réseau d'ordinateurs et des logiciels d'application.</p> <p>Appliquer les bases théoriques et pratiques reliées à l'électronique à l'analyse et au dépannage des systèmes d'électronique industrielle.</p> <p>Analyser différents moyens d'entraînement des machines électriques.</p> <p>Analyser le fonctionnement d'un procédé de régulation.</p>	<p>Moteurs 243-TEJ-BC</p> <p>Maintenance de systèmes automatisés 243-TEK-BC</p> <p>Ordinateur et réseautique 243-TEL-BC</p> <p>Introduction à l'électronique 243-TEM-BC</p> <p>Commande de moteurs 243-TEN-BC</p> <p>Régulation de procédés 243-TEP-BC</p>	<p>Multimètre, sources d'alimentation et de signaux, wattmètre, pinces ampèremétriques, mégohmmètre, oscilloscope.</p> <p>Multimètre, caméra thermographique, automates Omron et Allen Bradley, bases de données.</p> <p>Ordinateurs, commutateurs et routeurs réseau, testeurs de câble. Réseaux industriels. Wonderware Intouch</p> <p>Multimètre, sources d'alimentation et de signaux, pinces ampèremétriques, oscilloscope.</p> <p>Multimètre, wattmètre, pinces ampèremétriques, mégohmmètre, oscilloscope, démarreurs, entraînements de moteurs à vitesse variable.</p> <p>Multimètre, pinces ampèremétriques, enregistreurs de données, calibreurs, régulateurs, capteurs de pression, débit et niveau, ExperTune.</p>

TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION (410.B0)

LA FORMATION ET LES COMPÉTENCES

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
PREMIÈRE ANNÉE	<p>Stage 1</p> <p>Vision globale de l'entreprise dans un contexte de mondialisation.</p> <p>Collaborer à la résolution de problèmes de droit des affaires. Utiliser des sources de droit s'appliquant au contexte administratif et commercial.</p> <p>Analyser et traiter les données du cycle comptable.</p> <p>Utiliser, à des fins administratives, les possibilités des logiciels d'exploitation et d'application courante.</p> <p>Analyser les fonctions de travail.</p>	<p>L'entreprise et son environnement 410-TCA-BC</p> <p>Droit des affaires 410-TCE-BC</p> <p>Comptabilité I 410-TCC-BC Comptabilité II 410-TCF-BC Comptabilité informatisée I 410-TC1-BC</p> <p>Outils d'applications bureautiques 412-TCA-BC Outils informatiques en gestion 420-TCA-BC</p> <p>Intégration professionnelle 410-TCM-BC</p>	<p>Environnement Windows Logiciel comptable ACOMBA Excel Word Access Internet et courrier électronique</p>
DEUXIÈME ANNÉE	<p>Stage 2</p> <p>Connaître les principaux concepts économiques et les effets économiques des politiques budgétaires et monétaires du pays sur les activités de l'entreprise. Analyser le rôle des agents économiques et l'influence de chacun sur la production et les prix.</p> <p>Communiquer et interagir dans un contexte de gestion et d'approche client.</p> <p>Fournir du soutien technique dans l'exécution d'activités du service à la clientèle.</p> <p>Contribuer à la gestion intégrée de la qualité.</p> <p>Analyser et traiter les données du cycle comptable.</p> <p>Contribuer à l'analyse financière de projets d'investissement et de financement.</p> <p>Collaborer à la préparation des budgets et des différents rapports financiers.</p>	<p>Économie globale 383-TCA-BC Environnement économique mondial 383-TCB-BC</p> <p>Management 410-TC2-BC</p> <p>Marketing des organisations 410-TC4-BC</p> <p>Approche client 410-TC5-BC</p> <p>Comptabilité informatisée 11 410-TC3-BC</p> <p>Calculs financiers 410-TCJ-BC</p>	<p>Environnement Windows; Logiciel comptable ACOMBA; Excel; Word; PowerPoint; Access; Internet et courrier électronique.</p>

Niveau de formation	Compétences acquises	Cours	Logiciels / Équipements
	<p>Utiliser, à des fins de gestion, des méthodes statistiques.</p> <p>Participer à l'établissement du coût de revient d'un bien, d'un service ou d'une activité.</p> <p>Collaborer à une étude de marché.</p> <p>Collaborer à la réalisation du programme marketing.</p> <p>Collaborer au suivi administratif de l'application des programmes de gestion et des ressources humaines.</p> <p>Superviser le personnel de son service</p>	<p>Statistiques de gestion 201-TCA-BC</p> <p>Comptabilité de management 410-TCL-BC</p> <p>Supervision de personnel 410-TCD-BC</p>	

PARTIE 5

5. L'APPUI FINANCIER

L'entreprise peut bénéficier des mesures fiscales suivantes : *le Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail et les dépenses admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (projet de loi 90).*

ANNEXE 1

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU STAGE EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

La formule de stage en alternance travail-études est facultative et en sus du programme d'études. L'étudiante ou l'étudiant inscrit dans un programme offert en ATE n'est donc pas obligé de faire les stages. Pour bénéficier de ce type de stage, l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire.

Le Cégep de Baie-Comeau ne peut toutefois garantir un stage en alternance travail-études à toutes les étudiantes et à tous les étudiants puisqu'il est tributaire des disponibilités des entreprises.

Programme d'études

Êtes-vous inscrit à temps plein cette session-ci (12 hres/sem., minimum)? Oui Non

- Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique
 Technologie forestière Technologie de l'électronique industrielle
 Technologie du génie civil Techniques de comptabilité et de gestion

Attention : Les personnes inscrites en *Tremplin DEC* ne peuvent pas commencer les stages ATE. Elles doivent attendre d'être inscrites dans un des DEC mentionnés ci-dessus.

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Personne à joindre en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____

Je désire m'inscrire au programme d'alternance travail-études au cégep de Baie-Comeau.

J'accepte les modalités contenues dans le document « *Document d'information à l'intention du stagiaire* »
- La ville préférée pour le stage : _____

Je suis disponible pour un stage sur la Côte-Nord.

Je suis disponible pour un stage en province.

Je ne désire pas m'inscrire au programme d'alternance travail-études.

Signature : _____ Date : _____